

## INFORMATION : POINT SUR LE PROJET DE NOUVEAU SIÈGE

M. le Président rappelle que le 12 décembre 2019, le Conseil de communauté avait donné son accord pour des démarches en vue de l'acquisition des bâtiments de l'ex-CCI d'Ambert afin de faire face au manque de locaux.

Par délibérations du 14 février 2020, le Conseil donnait l'autorisation de procéder à l'acquisition pour un montant de 200 000 €. Outre le besoin de bureaux il était souligné la valeur stratégique de ce bâtiment pour le maintien d'activités en centre-ville.

Dans le plan pluriannuel d'investissement adopté par le Conseil le 3 mars 2022, le projet de siège était inscrit dans les locaux de l'ex-CCI.

Ainsi, lors du conseil du 9 mars 2023 le Conseil a adopté une autorisation de programme pour la restructuration de l'ex-CCI d'Ambert en siège pour la communauté de communes.

Le service « bâtiment » a élaboré un cahier des charges, qui a été validé par le Bureau communautaire, pour recruter un maître d'œuvre dans le cadre d'un concours.

Trois postulants ont été retenus pour présenter un projet.

Ce cahier des charges posait comme principe de traiter le projet en coût global c'est-à-dire qu'il devait comprendre les coûts de la restructuration, mais également le coût d'entretien, le coût d'énergie et le coût de remplacement du matériel pour une durée de vie de 30 ans.

Il rappelle également que l'objectif technique de cette opération est de regrouper les services supports (y compris les directions de pôle) sur un même site et de créer des bureaux pour le Président, bien sûr mais également pour les membres du Bureau.

Au mois de juin 2023 un projet a été retenu comme base de discussion. Bien qu'il ne soit pas complètement arrêté, M. le Président vous en présente les grandes lignes et les perspectives de son déroulement.